

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Présents : ABADIE Aline – COMBESCOT Jean-François – COURREGES Marie-José – DASTE Sophie – DINTRANS Louis – JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie – LASSARRETTE Alain – LENDRES Jérôme – NAPROUS Michel – PAPOT Dominique – PLENACOSTE Francis – POINSOT-DARGAIGNON Magali

Absents : DUBOSQ Patrick (procuration : JF COMBESCOT) - PARROT Jean-Louis (procuration : F.PLENACOSTE)

Secrétaire de Séance : Annie LAGRANGE

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Analyse des offres marché cantine scolaire:

Monsieur le Maire annonce que le contrat de fourniture de repas scolaires liant la commune d'Andrest à la SOGERES arrivant à son terme à la fin de l'année scolaire 2013-2014, un appel d'offres a été lancé.

Trois des neuf entreprises sollicitées ont répondu à l'appel d'offres.

Après analyse des propositions par la Commission d'appel d'offres, un classement a été établi à partir des critères suivants :

60% de la note attribuée en fonction de la qualité de la prestation

40% de la note attribuée en fonction du prix de la prestation.

Classement :

1-Culinaire des Pays de l'Adour (15.8/20)

2-Avenance-Elior restauration (13.2/20)

3-SOGERES (10.8/20)

Après en avoir délibéré, le choix de la Culinaire de l'Adour pour la fourniture de repas scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 est adopté à l'unanimité.

2. Droits de placement des forains et commerçants :

Monsieur Francis PLENACOSTE énonce qu'en vertu de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Il convient donc de modifier et d'actualiser la délibération du 31 mars 2005 réglementant le droit de placement des commerces ambulants.

Les forfaits suivants sont proposés :

Forains et/ou participants aux fêtes d'Andrest :

50 euros (caution du participant reversée après vérification de sa présence jusqu'à la fin des fêtes)

50 euros (fixes constituant un droit de place)

Commerçants et forains (ou cirque, théâtre de guignol) demandant un placement ponctuel :

50 euros (à chaque placement)

Commerçants et forains demandant un placement à l'année :

60 euros

Après vote : 14 voix (dont deux procurations) POUR
1 voix CONTRE

La proposition est adoptée.

3. Motion Association des Maires de France (AMF) :

Monsieur PLENACOSTE présente au Conseil Municipal une lettre de l'AMF dénonçant la baisse des dotations aux communes à hauteur de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

En conséquence, la commune d'Andrest souhaite s'associer à l'initiative de l'AMF en délibérant à l'unanimité en faveur d'un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, d'un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives engendrant de grandes dépenses et de l'organisation d'une réunion afin de négocier les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des communes.

4. Compte-rendu des commissions :

-Commission Communication :

Monsieur PARROT présente le travail de la commission qui a élaboré un cahier des charges pour la création du site internet de la commune.

Monsieur NAPROUS souhaite contacter très prochainement des entreprises afin d'évaluer les différents types de sites et les offres tarifaires.

Monsieur LENDRES propose que le choix du cocontractant prenne en compte le critère de sécurisation du site afin d'assurer sa pérennité en cas de cessation d'activité du prestataire de service.

Le Maire évoque l'idée d'actualiser le blason de la commune en vue de l'intégrer sur le nouveau site de la commune.

-Commission bâtiments et travaux :

Monsieur DINTRANS, 3^{ème} Adjoint au Maire, présente les projets concernant la nouvelle salle des associations située dans les locaux de l'ancienne médiathèque, rue Pasteur.

De nouvelles portes devraient être installées afin de sécuriser le bâtiment.

Suite aux fortes précipitations du mois de juin, le local dédié à la couture semble endommagé.

Une réflexion est en cours afin de sécuriser cette activité sur place ou dans un autre bâtiment municipal.

Le paratonnerre de l'église nécessite une adaptation, le Secrétaire général est chargé de vérifier auprès de l'Architecte des Bâtiments de France s'il existe des subventions afin de procéder aux travaux.

Monsieur COMBESCOT, 2^{ème} Adjoint au Maire, propose d'accélérer le commencement des travaux de la rue Robespierre.

Une réunion aura lieu prochainement avec l'expert-géomètre Mme BEFRE afin d'accorder un échancier pour la réalisation des travaux par tranches.

Par ailleurs, des devis pour l'étude de la construction de passages surélevés le long de la traversée d'Andrest vont être étudiés d'ici peu par la commission.

-Commission éducation, enfance et affaires sociales :

Madame COURREGES, 1^{er} Adjoint au Maire, détaille les nouveaux ateliers périscolaires de la rentrée prochaine.

Une initiation à la danse Hip-Hop et à la Zumba est envisagée.

Les parents ont été destinataires d'un formulaire leur demandant quel atelier serait susceptible d'intéresser leurs enfants afin de pouvoir constituer des groupes homogènes.

Monsieur NAPROUS envisage d'actualiser les systèmes d'exploitation des ordinateurs portables des écoles afin d'assurer leur bon fonctionnement.

-Commission urbanisme :

Monsieur PLENACOSTE évoque le projet de la famille LENDRES consistant en une division de parcelle afin de construire plusieurs lots au lieu-dit « les Hosses ».

Monsieur Jérôme LENDRES, conseiller municipal, ne prend pas part aux débats.

Une première demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposée en mars 2014. La Mairie s'est opposée à la réalisation du projet en raison du coût important pour la collectivité de l'extension du réseau électrique desservant les deux lots projetés.

Une deuxième demande de certificat d'urbanisme opérationnel est envisagée par M et Mme LENDRES.

Sur proposition de Monsieur NAPROUS, la commune va conseiller à la famille LENDRES de procéder à une division en trois lots, via un permis d'aménager.

Les frais de branchement en limite de propriété seront à la charge du pétitionnaire.

5. Compte-rendu intercommunalité :

-Compte-rendu Comité des Maires du Canton :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la proposition de la Gendarmerie de Tarbes de réaliser un diagnostic sur la sécurité des bâtiments communaux face à la recrudescence d'actes malveillants dans Nord du Département.

Monsieur Claude MIQUEU, Conseiller Général des Hautes-Pyrénées, souhaite rencontrer les élus municipaux afin de discuter des projets structurants de la commune : extension de la nouvelle école, réfection de la traversée d'Andrest et l'éventuelle installation d'une micro-crèche et d'une maison de retraite.

Monsieur PLENACOSTE communique aux conseillers municipaux que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être révisé avant 2017 afin de respecter les prescriptions du Grenelle de l'Environnement.

Le PLU devant relever, à terme, de la compétence de la Communauté de Communes Vic-Montaner, une coordination entre la révision du PLU d'Andrest et la création du PLU intercommunal pourrait diviser par deux le coût de l'opération.

-Compte-rendu Communauté de Communes Vic-Montaner :

Monsieur le Maire informe les élus d'Andrest des débats du dernier Conseil Communautaire. La Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM) propose de réaménager la dette de l'entreprise de meubles TUJAGUE concernant son implantation sur la Zone Industrielle Communautaire du Herry.

Monsieur PLENACOSTE demandera très prochainement des explications au Conseil Communautaire en ce qui concerne les modalités du rééchelonnement de cette dette, dans un souci de bonne utilisation des deniers publics.

6. Questions diverses :

-Monsieur PLENACOSTE annonce au Conseil l'attribution à la commune par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées d'une subvention de 7 464.66 euros au titre de la répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrements sur les Mutations à Titre Onéreux.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de régler la cotisation pour l'année 2014 de 105 euros à l'Association des Maires du Canton de Vic-en-Bigorre, dont la commune d'Andrest fait partie.

Il est aussi approuvé à l'unanimité une subvention de 100 euros à l'Association des Maires du Canton de Vic-en-Bigorre ayant pour but de financer l'achat d'un nouveau drapeau au profit de la Fédération Nationale des Anciens Combattants (comité cantonal de Vic-en-Bigorre).

-Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner trois habitants d'Andrest afin que le Préfet puisse choisir entre eux son délégué auprès de la Commission municipale de révision des listes électorales.

Le délégué est choisi par le Préfet pour une durée de trois ans et doit être familiarisé avec le fonctionnement du système électoral.

Après avoir entendu les propositions du Conseil, le Maire désigne :

Madame Anny BRUA

Madame Anne-Marie SAINT-MARTIN

Madame Jacqueline TRUSSES

-Une demande d'autorisation d'utilisation des images des écoliers d'Andrest sera adressée aux parents pour l'année scolaire 2014-2015 afin de respecter la loi informatique et libertés et les droits des mineurs.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partage de services permettant à la commune d'Andrest de faire appel aux services techniques de la CCVM en cas d'accroissement temporaire d'activité.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil conclue avec le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées le 3 octobre 2013.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel en raison de la création d'un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi d'Adjoint technique aura pour but principal d'assurer la continuité du service des écoles.

La séance est levée à 22h45.